

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 19 décembre 2016, a adopté le règlement suivant :

16-075 Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 17 février 2017. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 22 février 2017

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon